

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 1 à 3 inclusivement sont adoptés.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le projet de loi est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. O'Neil propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. O'Neil propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. le vice-président: Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, la Chambre suspend ses travaux pendant 20 minutes, jusqu'à 19 heures.

(La séance est suspendue à 18 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Nunziata: Peut-on formuler des questions ou des observations, monsieur le Président?

M. le vice-président: Il y a une période réservée aux questions et aux observations, mais le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille), qui a prononcé le discours, n'est pas parmi nous. Par conséquent conformément à d'autres décisions rendues précédemment par la présidence, il n'y aura pas de période réservée aux questions et observations. Nous reprenons le débat. La parole est à la députée d'Hamilton-Ouest (M^{me} Copps).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse que nous en revenions au principal sujet à l'étude. Je comprends que les initiatives parlementaires sont extrêmement importantes, mais un certain nombre de porte-

Accords fiscaux—Loi

parole ont signalé aujourd'hui, et malheureusement les ministériels sont restés silencieux à cet égard, que ce projet de loi est probablement l'une des mesures les plus importantes dont nous ayons été saisis depuis deux ans. Je suis très heureuse de voir le ministre des Finances (M. Wilson) parmi nous, car il se rappelle sans doute certaines des déclarations qu'il a faites au cours de son humble séjour dans l'Opposition.

Je me reporte, par exemple, au 24 mars 1982, sauf erreur, alors que le député d'Etobicoke-Centre alors membre de l'opposition, parlait de la décision prise par le gouvernement libéral d'alors au sujet du financement des programmes établis. A ce moment-là, il est intervenu vigoureusement pour signaler à quel point il importait que le gouvernement fédéral verse les crédits nécessaires, afin de permettre à nos collègues et universités, ainsi qu'à notre système de santé, d'être florissants. Voici ce qu'il a dit alors:

C'est certainement mettre la charrue avant les boeufs que de décider unilatéralement de réduire les crédits, ce que le gouvernement se propose de faire, et de tenir ensuite des discussions avec les provinces. Nous devrions certes faire l'inverse.

Voici encore ce que disait le ministre, le 23 mars 1982, sur la réduction des versements de transfert au titre du financement des programmes établis:

La seule façon dont il réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis. Les provinces vont se trouver en position déficitaire, et seront donc encore moins capables d'assumer ces dépenses que leur refile le gouvernement fédéral... Ce n'est pas là du fédéralisme coopératif. C'est du fédéralisme d'affrontement qui ne saurait donner de bons résultats au Canada.

Inflexible comme il sait l'être pourtant, le gouvernement s'apprête, sous la direction présumée du même ministre des Finances, à présenter une motion discriminatoire qui va diminuer de quelques 8 milliards de dollars le financement que les provinces s'attendaient à recevoir pour leurs programmes établis.

Ceux qui ont regardé le bulletin de nouvelles de 18 heures, durant la courte pause de tout à l'heure, savent combien les services de santé tiennent à coeur à bien des Ontariens. En vertu d'une mesure que le gouvernement fédéral avait adoptée à l'unanimité, c'est-à-dire la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement de l'Ontario a décidé d'exercer son autorité et d'interdire la surfacturation, pour éviter que la province ne soit pénalisée et subisse un manque à gagner de 15 millions de dollars. L'ancien gouvernement fédéral libéral avait donné le ton en présentant une motion que conservateurs et néo-démocrates avaient appuyée, lorsqu'ils ont adopté d'un commun accord une motion connue sous le titre de Loi canadienne sur la santé. La motion reconnaissait à chaque Canadien, homme ou femme, peu importe sa province ou son territoire, le droit à des services de santé gratuits au Canada.

M. Deans: Pas gratuits.

Mme Copps: Pour se convaincre de l'intérêt que le Canada porte au domaine de la santé, il suffit de voir quelle est la situation, par exemple, aux États-Unis. Le régime s'est développé là-bas sans plan véritable, à la manière du secteur privé. Ici, au Canada, nous avons institué un système universel, accessible à tous. Malheureusement, non seulement le gouvernement fédéral est resté silencieux sur la question de l'accès universel dans la province d'Ontario, mais il s'est tu aussi quand l'Association médicale canadienne a suggéré à tous ses